

La présente décision affichée le 25 mai 2021 et transmise au représentant de l'État le 21 mai 2021 est exécutoire depuis cette date.

CONSEIL SYNDICAL SÉANCE DU 20 MAI 2021

DÉLIBÉRATION

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 21 mai à 14h00,

le Conseil syndical du syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

dans la salle Kléber Loustau au Conseil départemental de Loir-et-Cher à Blois, sous la présidence de Monsieur Bernard PILLEFER.

Date de la convocation: 11 mai 2021

Présents: (13)

Collège Conseil régional Centre-Val de Loire : Pierre COMMANDEUR.

Collège Conseil départemental de Loir-et-Cher: Bernard PILLEFER, Catherine LHÉRITIER.

<u>Collège EPCI 41</u>: Malik BENAKCHA, Philippe MASSON, Alain PROT, Henry LEMAIGNEN, Pierre SOLON, Stéphane LEROY.

Collège EPCI 37: Claude BORDIER, Philippe BEHAEGEL, Martine TARTARIN, Daniel SANS-CHAGRIN.

Absents: (41)

Claude GREFF, Sabrina HAMADI, Valentino GAMBUTO, Pascal BIOULAC, Jean-Marie JANSSENS, Nicolas PERRUCHOT, Martine CHAIGNEAU, Jocelyne COCHIN, Pierre LOUAULT, Sylvie GINER, Isabelle RAIMOND-PAVERO, Philippe MERCIER, Nicolas HASLÉ, Marwane CHABBI, Joël NAUDIN, Frédéric DEJENTE, Régis SOYER, Thibaut BOURGET, Bernard ESPUGNA, Laurent ALLANIC, Michel GUIMONET, Roger LEROY, Hubert AZEMARD, Éric MARTELLIÈRE, Karine MICHOT, Jean-Claude OMONT, Marc LEPRINCE, Marc ANGENAULT, Jean-François CRON, Vincent MORETTE, Alain BENARD, Marc JONCHERAY, Jean-Claude GAUTHIER, Christophe BAUDRIER, Christian PIMBERT, Thierry BRUNET, Sylvia PASCAUD, Jean-Christophe GASSOT, Patrick MICHAUD, Jocelyn GARCONNET, Françoise THOMERE.

Personnes ayant donné pouvoir : (14)

Nicolas PERRUCHOT à Catherine LHÉRITIER
Sylvie GINER à Bernard PILLEFER
Joël NAUDIN à Bernard PILLEFER
Régis SOYER à Alain PROT
Thibaut BOURGET à Pierre SOLON
Bernard ESPUGNA à Pierre SOLON
Laurent ALLANIC à Henry LEMAIGNEN

Michel GUIMONET à Pierre COMMANDEUR Roger LEROY à Henry LEMAIGNEN Hubert AZEMARD à Pierre COMMANDEUR Marc LEPRINCE à Philippe BEHAEGEL Jean-François CRON à Martine TARTARIN Jean-Claude GAUTHIER à Philippe BEHAEGEL Jocelyn GARCONNET à Claude BORDIER

<u>Pour</u>: **27 (43 voix)** <u>Contre</u>: 0 (0 voix) <u>Abstentions</u>: 0 (0 voix)

Délibération 7 : Affectation des résultats 2020 au budget 2021

Le compte administratif 2020 qui vient d'être étudié, présente les résultats consolidés suivants : (budget principal + budget annexe THD + budget annexe Smart/Wifi) :

	Investissement	Fonctionnement	
Dépenses 2020	10 735 870,84	1 852 002,74	
Recettes 2020	14 465 185,47	3 233 381,60	
Résultat de l'exercice 2020	3 729 314,63	1 381 378,86	
Résultat 2019 reporté	20 093 810,21	2 710 694,31	
Résultat de clôture 2020 —	6 440 008,94	4 092 073,17	
The second second like in the company of the compan	10 532 082	10 532 082,11	

1) Budget principal

	Investissement	Fonctionnement	
Dépenses 2020	8 952 567,34	1 058 485,05	
Recettes 2020	10 620 820,61	1 688 234,30	
Résultat de l'exercice 2020	1 668 253,27	629 749,25	
Résultat 2019 reporté	1 376 774,28	1 763 649,89	
Résultat de clôture 2020	3 045 027,55	2 393 399,14	
	5 438 426	5 438 426,69	

Le résultat de l'exercice 2020 de la section de fonctionnement de 629 749,25 € s'explique notamment par la non consommation des crédits d'études (406 452 €) et de charges de personnel (47 297,05 €). Le résultat de clôture (2 393 399,14 €) s'explique principalement par la reprise du résultat de 2019 (1 763 649,89 €).

Le résultat de clôture de la section d'investissement (3 045 027,55 €) s'explique d'une part, par la reprise du résultat de 2019 (1 376 774,28 €) et d'autre part, par le résultat de l'exercice 2020 de 1 668 253,27 € issu de la régulations de TVA réalisée dans le cadre de la DM n°1 sur les opérations de montées en débit.

Aucune dépense et recette d'investissement 2020 n'a fait l'objet de restes à réaliser.

Il est proposé de confirmer la reprise des résultats votée au BP 2021 : la reprise de l'excédent d'investissement, soit 3 045 027,55 € en recettes d'investissement (compte 001) et la reprise de l'excédent de fonctionnement, soit 2 393 399,14 € en recettes de fonctionnement (compte 002).

2) Budget annexe Très Haut Débit

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses 2020	1 266 289,50	492 995,89
Recettes 2020	2 962 655,50	1 239 125,50
Résultat de l'exercice 2020	1 696 366,00	746 129,61
Résultat 2019 reporté	18 178 836,34	947 044,42
Résultat de clôture 2020	19 875 202,34	1 693 174,03
	21 568 376	5,37

Le résultat d'investissement s'explique par le versement en avance de phase des financeurs au titre du déploiement du FttH.

Le résultat 2020 en fonctionnement s'explique par les opérations d'ordre (solde des opérations réelles en fonctionnement 2020 : 89 955,61 \in).

Il est proposé de confirmer la reprise anticipée des résultats votée au BP 2021 : la reprise de l'excédent d'investissement, soit 19 875 202,34 € en recettes d'investissement (compte 001) et la reprise de l'excédent de fonctionnement, soit 1 693 174,03 € en recettes de fonctionnement (compte 002).

3) Budget annexe Smart/Wifi

	Investissement	Fonctionnement	
Dépenses 2020	517 014,00	300 521,80	
Recettes 2020	881 709,36	306 021,80	
Résultat de l'exercice 2020	364 695,36	5 500,00	
Résultat 2019 reporté	538 199,59	0,00	
Résultat de clôture 2020	902 894,95	5 500,00	
	908 394,9	908 394,95	

Le résultat d'investissement 2020 s'explique notamment par la reprise de l'excédent de 2019. Ce dernier est le résultat d'un financement en avance de phase par les financeurs du projet (Région et Départements).

Il est proposé de confirmer la reprise anticipée des résultats votée au BP 2021 : la reprise de l'excédent d'investissement, soit 902 894,95 € en recettes d'investissement (compte 001) et la reprise de l'excédent de fonctionnement, soit 5 500 € en recette d'investissement (compte 1068) afin de financer les études d'investissement réalisées en 2020, conformément à la délibération du BP 2021.

LE CONSEIL SYNDICAL

Vu l'arrêté préfectoral n°41-2017-10-13-001 du 13 octobre 2017 portant extension du périmètre et modification des statuts du Syndicat Mixte Ouvert « Loir-et-Cher Numérique » et le nommant « Val de Loire Numérique »,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le quorum est atteint,

DÉCIDE

<u>Article unique</u>: Le Conseil syndical se prononce favorablement sur les propositions d'affectation du résultat 2020 au budget 2021 sur le budget principal et sur les budgets annexes Très Haut Débit et Smart/Wifi.

Le Président du SMO Val de Loire Numérique,

Bernard PILLEFER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de son affichage.